

l'apathie relativement à leurs intérêts nationaux dans les questions de défense, ce qui pourrait résulter d'une trop grande confiance dans le principe plutôt que dans le fonctionnement de la charte.

Je ferai remarquer qu'au cours des trois derniers jours, des accords ont été préconisés entre les Etats-Unis d'Amérique et les républiques de l'Amérique centrale et du Sud qui, s'ils sont ratifiés, signifieront que toutes les forces des Amériques du Nord et du Sud, à l'exception de celles du Canada, seront standardisées—ils sont sur le point de l'accepter,—entraînées et équipées, de manière à faire accepter apparemment par les Etats-Unis l'obligation de défendre les pays en cause. Je demande au ministre si cette nouvelle orientation signifie que les principes de la doctrine de Monroe, qui jusqu'ici s'appliquaient à tout l'hémisphère occidental, ne s'appliqueront plus à l'avenir au Canada.

Comment seront levés les contingents du Canada aux termes de la charte? C'est là un problème que nous devons envisager dans l'intérêt de l'harmonie et de l'unité nationales. Le temps n'est-il pas opportun pour le Parlement de régler la question de savoir comment nous lèverons nos forces armées pour la prochaine guerre, advenant l'échec de la charte? Ne devrions-nous pas décider maintenant si nous allons lever nos troupes sous le régime du volontariat ou du service sélectif national de façon à assurer, dans une certaine mesure, l'égalité de service et de sacrifice? En effet, monsieur l'Orateur, je pense que tous les membres de la Chambre admettront que l'expérience nous a prouvé que, si nous attendons l'état de guerre pour prendre une décision, il y a lieu de craindre de dangereuses conséquences pour notre bien-être national. Personne n'irait nier qu'au cours de deux guerres le Canada a appris que la difficulté de prendre pareille décision devient immensément grave quand on attend que la guerre soit commencée.

La conférence de San-Francisco a laissé en moi une impression tellement profonde que je n'en ai jamais ressentie de pareille. Elle avait pour objet d'assurer l'unité au sein des diverses nations. La présente session produit sur moi une impression plus profonde que celle que j'ai connue au cours de la dernière législature, car, d'après mes prévisions, l'avenir réserve de grandes choses au Canada, qui peut envoyer à la Chambre des communes des jeunes gens de la trempe de ceux que nous comptons au Parlement; des jeunes gens qui ont fait la grandeur du Canada durant la guerre et dont les paroles indiquent bien qu'ils assureront aussi sa grandeur durant les années de paix. Je pense aux honorables motion-

[M. Diefenbaker.]

naires (M. Benidickson et M. Langlois). Je pense à l'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Viau), à l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton), à l'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. Merritt). Je pense aux honorables députés qui ont pris la parole hier, celui de Chambly-Rouville (M. Pinard) et celui de Vaudreuil-Soulanges (M. Beaudoin). Ils ont fait revivre ma foi et mes espérances dans l'unité du Canada. Ils m'ont porté à croire, par la langue dans laquelle ils se sont exprimés avec tant de vigueur et de sincérité, que le Canada est en voie de réaliser vraiment son unité nationale. Ils nous ont dit qu'il est inutile de compter sur l'unité au dehors du pays si nous sommes incapables de la réaliser à l'intérieur malgré les différences de races et de croyances. Ils ont montré dans leur discours et leur attitude qu'ils font leur part pour faire disparaître la couche d'intolérance, qui nous a caché les vrais sentiments de la population, dont la manifestation profonde doit être la fierté du pays et de l'Empire et la reconnaissance de l'égalité de tous les Canadiens, abstraction faite de la province, de la race ou de la croyance.

Nous devons trouver le moyen de lever une armée, ce problème n'est pas résolu. Mais si j'en juge d'après les différentes opinions exprimées dans cette enceinte, d'après les désirs d'unité nationale que ces deux honorables députés ont exprimés hier, d'après les demandes d'unité qui se font entendre et à cause de notre responsabilité internationale, je crois que nous devons trouver la solution à ce problème, non pas lorsque le pays sera en guerre, si jamais il l'est,—que Dieu nous en préserve,—non pas quand le pays devra fournir les contingents nécessaires pour remplir ses obligations sous l'empire de la charte, mais maintenant, au Parlement, quand pour la première fois dans notre histoire, tous les partis de la Chambre s'entendent pour demander cette solution.

J'aurais voulu traiter de la Cour internationale de justice, mais il ne me reste que quelques minutes, et je termine tout de suite.

Quelques VOIX: Continuez.

M. DIEFENBAKER: La cour internationale indique un progrès extraordinaire dans l'histoire de l'humanité. Elle représente en partie la contribution importante du ministre de la Justice (M. St-Laurent) et des membres de l'Association du barreau canadien. A San-Francisco, j'ai rencontré non seulement le ministre mais aussi le juge en chef Farris de la Colombie-Britannique, qui étudia le sujet et s'est dévoué pour la cause d'un régime juridique de justice internationale. La présente cour permettra d'appliquer la loi